



Le CAGEC chez vous !

Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

2 jours – 14 heures (adaptable sur 1 journée)

- ▶ Des réponses à vos questions, précises et fiables
- ▶ Les participant/es qui le souhaitent peuvent envoyer au préalable, au Service Formation, les formulations contractuelles qui posent questions
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



cité de la musique
PARIS



A L'OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX



STADEFRANCE

L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Champ d'application de la convention collective
- Contrats de travail, grilles de classifications et salaires
- Durée du travail
- Situation des cadres
- Dispositions particulières (CDI, CDD d'usage, emplois artistiques)

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron



Directeur de Premier'Acte Conseil*, diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières.

Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du Dossier Expert : *Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.

*(Agence conseil au développement culturel)



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

OBJECTIFS

Appréhender les principales caractéristiques de la nouvelle convention des entreprises artistiques et culturelles et actualiser les connaissances sociales...

CONTENU DÉTAILLÉ

- **Le champ d'application** de la convention des entreprises artistiques et culturelles : une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant : conséquences à percevoir... Accords étendus et non étendus, les conséquences à connaître.
- **Les dispositions générales** : représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires.
- **La réglementation sur la durée du travail** : seuils à connaître, modulation annualisée, travail de nuit, compte épargne-temps.
- **La situation des Cadres**
- **Les dispositions particulières** : Contrat à durée Indéterminée Intermittent (CDII), CDD d'usage, collaborateurs de longue durée...
- **L'approche selon le type d'emploi** : artiste dramatique, artiste chorégraphique, musicien, artiste lyrique... Les périodes de création prévues par le texte conventionnel et l'approche de la durée du travail et des rémunérations selon les disciplines artistiques.
- **L'intérêt d'adjoindre un accord d'entreprise** : procédure, champ de la négociation...

MÉTHODE

Le texte conventionnel et des supports pratiques (contrats...) seront remis aux participant/es.

L'échange et les réponses aux situations concrètes seront favorisés au cours de ces journées.

Les participant/es qui le souhaitent peuvent envoyer au préalable, au Service Formation, les formulations contractuelles qui posent questions.

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.

Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire
Tél : 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr
www.cagec.fr

